

Le 4 décembre 1998

L'UNICE ET L'UEAPME SIGNENT UN ACCORD DE COOPERATION

Aujourd'hui, 4 décembre 1998, le président de l'UNICE, M. G. Jacobs, et le président de l'UEAPME, M. J. Kamminga, ont convenu de renforcer la coopération entre les deux organisations européennes dans le dialogue social.

Le Président Kamminga et le Président Jacobs ont déclaré : « Le Traité sur l'Union Européenne donne un rôle important aux partenaires sociaux dans le développement de la politique sociale au niveau européen. Nous estimons tous les deux qu'il est souhaitable de joindre nos forces dans la défense des intérêts des entreprises européennes au sein du dialogue social. Nous sommes d'accord sur le fait que notre coopération devrait être fondée sur la reconnaissance mutuelle, la confiance et la bonne foi. »

« Nous avons signé aujourd'hui un accord de coopération entre l'UNICE et l'UEAPME. Tous les représentants des employeurs auront les mêmes droits lors des réunions préparatoires des employeurs mais personne n'a de droit de veto. Nous avons convenu que nous nous efforcerions toujours d'arriver à un consensus sur les positions à défendre dans les enceintes de dialogue social, tout en respectant pleinement l'autonomie de nos deux organisations européennes. L'UNICE, en tant que chef de file des employeurs, s'est engagée à consulter l'UEAPME avant d'exprimer des positions au nom des employeurs lors de négociations et autres réunions du dialogue social européen. L'objectif commun de l'UNICE et de l'UEAPME est de défendre les intérêts des entreprises et de contribuer à mettre en place un environnement favorable à la compétitivité, la croissance et l'emploi » ont conclu M.M. Jacobs et Kamminga.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : Dirk F. Hudig (32 2 237 65 01) ou Thérèse de Liedekerke (32 2 237 65 30)



Le 4 décembre 1998

**L'UNICE ACCUEILLE DES NOUVELLES FÉDÉRATIONS MEMBRES ET
ADRESSE SON MESSAGE AU CONSEIL EUROPEEN DE VIENNE
(11-12 DÉC.)**

Invités par la VÖI (Fédération Autrichienne de l'Industrie), les Présidents des 33 fédérations membres de l'UNICE, représentant les millions d'entreprises de toutes tailles et actives dans tous les secteurs dans 25 pays européens, se sont rencontrés aujourd'hui à Vienne et ont décidé :

- d'accueillir, comme nouveaux membres (selon différents status), à partir du 1er janvier 1999, la Confédération des employeurs hongrois pour la coopération européenne, la confédération des industriels lithuaniens et l'Association des employeurs croates.
- D'adresser un message clair au Conseil européen de Vienne (11-12 décembre), appelant les chefs d'Etat et de gouvernement à promouvoir les investissements privés pour créer des emplois, au lieu de subsidier des emplois artificiels par un accroissement des dépenses publiques.

Le Président Jacobs a observé qu' "avant même d'être lancé, l'euro est une réalité qui a démontré ses effets stabilisateurs et il représente une formidable opportunité de consolider la construction européenne, de renforcer la croissance et d'améliorer les perspectives d'emploi ». « Cependant, a-t-il déclaré, les Chefs d'Etat et de gouvernement doivent être pleinement conscients que l'UEM aura pour conséquences induites d'accroître les exigences de bon fonctionnement du marché intérieur et d'assainissement budgétaire des Etats membres. Réussir l'euro, et - plus encore - assurer son succès durable, implique de poursuivre l'engagement à réduire les déficits publics. Cette réduction appelle une remise en ordre vigoureuse des dépenses publiques ainsi que la mise en oeuvre de réformes structurelles et économiques nécessaires ».

« Les chefs d'Etat et de gouvernement doivent approfondir les orientations définies à Cardiff visant à stimuler l'esprit d'entreprise et la compétitivité, et prendre des mesures qui encouragent les investisseurs et promeuvent le travail plutôt que la dépendance. Pour créer des emplois, il ne suffit pas de réorienter les dépenses publiques vers des politiques plus actives du marché du travail. Mais il importe également d'accroître la flexibilité des marchés du travail et de réformer en profondeur les systèmes de protection sociale. Il faut se fixer un objectif de réduction de la charge fiscale globale et des prélèvements obligatoires, sur le travail en particulier », a conclu M. Jacobs.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : Dirk F. Hudig (32 2 237.65.01) ou Christophe de Callatay (32 2 237.65.15).